

Paris, le 30 mai 2017

## Lutte contre le tabagisme : Des progrès mais une politique à poursuivre résolument

Le numéro publié ce jour du BEH (Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire), à la veille de la Journée Mondiale Sans Tabac, permet de faire le point sur la consommation en France de ce produit à fort risque pour la santé :

- Si la **prévalence de la consommation est stable depuis 2010** (28,7 % de fumeurs quotidiens), après une hausse dans les années précédentes, **la part des fumeurs diminue chez les jeunes hommes et les jeunes femmes**, ce qui traduit probablement un effet positif de la dénormalisation du tabac et du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT).
- En revanche, **la consommation de tabac est très marquée socialement, car elle diminue avec l'augmentation des revenus et le niveau de diplôme**. Le gradient social de l'inégalité de santé devant le tabac est une fois de plus malheureusement confirmé.

La publication apporte également des informations sur l'utilisation de l'e-cigarette. Son utilisation est en baisse depuis 2014 (de 3,3 % à 2,5 % des 15-75 ans), reflétant probablement la fin de l'effet initial de mode et replaçant le produit parmi les autres techniques d'aide à l'arrêt du tabac.

A la veille de la Journée Mondiale Sans Tabac, **ces données doivent nous inciter à poursuivre les efforts de dénormalisation du tabac, à accroître l'aide aux personnes en difficulté sociale et renforcer pour tous l'accès aux moyens d'aide à l'arrêt**, afin d'arriver progressivement à une génération sans tabac. La poursuite de la dénormalisation par tous les moyens disponibles, y compris la mobilisation sociale initiée par le Moi(s) sans tabac, est un impératif de santé publique auquel l'ANPAA s'associera activement.

### Contact :

Dr Alain Rigaud, président 06.08.22.25.29.

Dr Bernard Basset, vice-président 07.86.55.54.53.

[comm@anpaa.asso.fr](mailto:comm@anpaa.asso.fr)

\*\*\*

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Acteur majeur du secteur français de l'addictologie, elle est implantée sur l'ensemble du territoire national, avec des équipes de prévention et 90 établissements de soins et d'accompagnement agréés par l'Etat et financés par l'Assurance Maladie. Le domaine d'action de l'ANPAA couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.